

Une CDD au rabais, une sanction disciplinaire bien trop clémente.

Le 18 Juillet 2023.

Le 5 juillet 2023, un détenu avait profité de violences à l'occasion d'une bagarre générale pour pousser le gradé de journée.

Il était convoqué ce jour en conseil de discipline et Madame la directrice stagiaire, dans sa bonté habituelle envers la population pénale, a décidé de lui infliger la sanction de 5 jours fermes + 10 avec sursis.

Même en période de soldes d'été, une telle bonté n'est pas acceptable.

Pour l'UFAP UNSa Justice, le compte n'y est pas !!!

Madame la directrice, les violences physiques envers les personnels sont des fautes de premier degré, et il est inconcevable qu'une sanction aussi clémente soit infligée lorsqu'on touche aux personnels.

Auriez-vous oublié que la DAP a établi un plan de lutte contre les violences et que vous êtes censé l'appliquer ?

Dans notre tract suite à ces événements, nous vous avons demandé de faire preuve de la plus grande fermeté et que le message soit clair et dissuasif. Ici c'est tout l'inverse qui s'est produit, en envoyant un signal aussi faible, pas étonnant que la violence continue ! Nos collègues apprécieront...

Combien de fois, faudra t'il vous rappeler que vos agents attendent du soutien de votre part... Vous n'avez pas l'air de prendre conscience de la fonction que vous occupez, nous ne sommes pas dans le monde des bisounours !

C'est d'autant plus inadmissible que ce n'est pas la première fois que vous vous illustrez de cette manière !!!

A quoi bon participer au groupe de travail sur les violences, si c'est pour se comporter en contradiction avec son contenu...

L'UFAP UNSa Justice de Metz condamne cette décision disciplinaire.

L'UFAP UNSa Justice réitère ses exigences sur la politique disciplinaire en cas d'agression sur personnel, il n'y a pas de négociation possible sur ce point.

Le secrétaire local.
Mehdi Berrahal.